Envoyé en préfecture le 17/03/2022
Reçu en préfecture le 17/03/2022
Publié le
ID : 060-216004259-20220311-DEL132022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

N° 13/2022

Séance du 11 mars 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Nombre de suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
07/03/2022

Date d'affichage
07/03/2022

L'an deux mil vingt et deux, le 11 mars 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 7 mars 2022, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :
M. BRIATTE Hubert ; Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. KOUAOVI Eric ; Mme VILLEMAINE Véronique ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme DE WAELE Isabelle ; M. LECHEVALIER Gilles ; Mme CHARTIER Florence ; Mme DETOURBET Marie Charlotte ; Mme PAILLARD Elodie
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
M. DELBAR Jean Pierre donne pouvoir à M. DELAHAYE Frédéric
M. MOREAU Régis donne pouvoir à Mme SOLINAS Brigitte

Etai(ent) excusé(s) :; Mme GAMEIRO Lucie
Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Mme SOLINAS Brigitte

OBJET

RESTRICTION ECLAIRAGE EGLISE

M. le Maire informe que les projecteurs éclairant l'église consomment de l'énergie et demande au conseil municipal de réduire sa durée d'éclairage la nuit.

M. DE SOUSA précise que les 12 projecteurs sont dotés d'un économiseur d'énergie permettant de diviser par 2 la consommation et d'une minuterie.

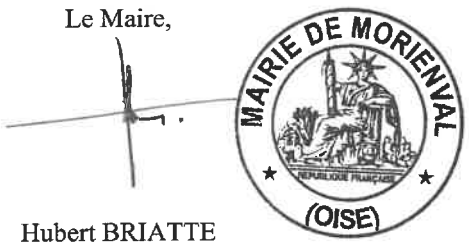
Le conseil municipal souhaite que l'église, patrimoine de notre commune, soit éclairée à la nuit tombante.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (14 pour)

- **DECIDE** un éclairage en été de 22h00 à 23h00 et hiver de 17h à 21h et suppression de l'éclairage le matin

Ainsi fait et délibéré le 11/03/2022, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,



Hubert BRIATTE